info-express

Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec

avril 2004

2 MOT DU PRÉSIDENT
30 ans et une pertinence renouvelée.

3 COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES UNIVERSITÉS
Partenariat et financement au service de la qualité.

4 PLANIFICATION DES NIVEAUX D'IMMIGRATION :
Appel à une mobilisation de tous les acteurs et à des moyens suffisants.

5 IMMIGRATION ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES
Les responsables de l'admission des ordres formés aux relations interculturelles.

6 NOUVELLES TECHNOLOGIES
Les ordres professionnels s'initient à la sécurité et à la signature de documents électroniques.

7 RECONNAISSANCE DES ACQUIS
Nouveaux outils développés par des ordres profesionnels afin d'évaluer les compétences des candidats étrangers.

8 INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES
La Ministre Michelle Courchesne rencontre les membres du CIQ.

DES OBJECTIFS...
DES ACTIONS

30 ANS ET UNE PERTINENCE RENOUVELÉE

Jean Paul Dutrisac, président du CIQ

Le système professionnel, c'est aujourd'hui 300 000 professionnels au service des Québécoises et des Québécois. C'est aussi un ensemble de normes spécialisées de compétence et d'exercice des professions. Le système assure ainsi au public une protection par la prévention des préjudices associés à la pratique des professionnels.

Ce système prend appui sur l'expertise et la responsabilisation des professionnels régis pour assurer la gestion de leur organisme d'encadrement et de surveillance.

Le système québécois est de plus en plus reconnu hors du Québec pour son approche harmonisée pour plus de 45 professions et son pragmatisme dans l'équilibre entre l'autogestion et la reddition de comptes.

30e anniversaire

L'année 2004 marque le 30e anniversaire du *Code des professions*. C'est l'occasion de marquer l'originalité et les réussites du système professionnel québécois. Mais comme tout acquis de longue date, le système professionnel s'est fondu dans la vie quotidienne des Québécois. Son action normative et l'apport économique des professionnels qu'il encadre sont multiformes et il n'est pas évident de lui en attribuer la source.

Le 30e anniversaire est donc une occasion de redécouvrir le système professionnel. Comme mécanisme de protection de la société d'abord, mais aussi sous l'angle des services de qualité qu'il procure et des carrières valorisantes qu'il propose aux jeunes du Québec. Le 30e anniversaire doit aussi permettre l'échange pour continuer d'adapter le système professionnel aux besoins nouveaux de la société québécoise.

Un colloque national

C'est dans ces perspectives que le CIQ a élaboré un programme d'activités entourant le 30e anniversaire. Ce programme vise à faire mieux connaître l'apport du système et des professionnels à la société québécoise.

Le Conseil organisera à l'automne 2004 un colloque national qui traitera de l'apport, de la pertinence, du mandat et du fonctionnement du système professionnel. Y seront conviés les acteurs socioéconomiques et gouvernementaux dans un esprit d'ouverture et avec un regard vers l'avenir.

Des enjeux actuels

Le système professionnel est traversé par les enjeux de notre société. On trouvera d'ailleurs dans le présent numéro d'*Info-express* des articles qui traitent de la position du Conseil en matière d'enseignement universitaire et d'immigration. Ces positions s'inscrivent dans la définition d'objectifs collectifs et appellent à des actions significatives.

La première prise de position a porté sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. La formation est à la base de la compétence et de la compétitivité des professionnels québécois. Le Conseil a ajouté la voix des ordres professionnels à celles de tous ceux qui souhaitent des conditions adéquates pour un enseignement universitaire de qualité au Québec, arrimé à ses valeurs et à ses besoins.

L'autre prise de position du Conseil a porté sur le dossier de la sélection et de l'intégration des personnes immigrantes. Sur ce sujet, les ordres professionnels font face à des préjugés qui ont la vie dure. Pourtant, on parle peu du fait que sur les quelque 40 000 personnes immigrantes sélectionnées par le Québec chaque année, seulement 1 500 se destinent à l'exercice d'une profession réglementée et présentent une demande d'admission à un ordre professionnel. On parle peu aussi du fait qu'un nombre appréciable de ces demandeurs se voient délivrer un permis de pratique. Pour les autres, l'accès à une formation d'appoint ou à un stage représente souvent le véritable enjeu de leur insertion.

Le Conseil a donc plaidé pour un regard juste sur la problématique et un arrimage entre les différents intervenants dans le cheminement d'intégration des personnes immigrantes. Les ordres font et continueront de faire leur part pour continuellement s'adapter à la réalité changeante de l'immigration. La réussite dépend toutefois de l'implication de tous les acteurs concernés, soit le milieu de l'immigration, celui de l'éducation, celui de l'emploi et celui des métiers et professions réglementés. Des acteurs aux missions distinctes mais à plus d'un titre complémentaires.

Comme on le voit, l'année 2004 sera une autre occasion de marquer l'évolution et de refonder la pertinence sociale d'un système axé sur la compétence et l'intégrité. ◦

info-express
Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des corporations d'ordres professionnels québécois.
Le Code des professions lui assigne les responsabilités générales conférées aux corporations professionnelles.

ALLIÉS À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ

La contribution des universités, comme institutions de développement et de transmission du savoir, est cruciale à la formation des professionnels. C'est pourquoi les universités et les ordres professionnels doivent reconnaître et organiser leur complémentarité.

Tel était l'essentiel du message transmis par le CIQ à la Commission de l'éducation le 14 février dernier. Le CIQ s'exprimait dans le cadre de la consultation publique sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités.

Dans son mémoire, le CIQ a présenté la perspective des ordres professionnels en matière de formation initiale et de formation continue des professionnels québécois.

Formation et protection du public

La formation est la pierre d'assise de la compétence des professionnels québécois. À l'heure actuelle, ont rappelé les représentants du CIQ, plus d'une centaine de programmes universitaires sont dédiés à la formation de personnes qui désirent exercer une profession réglementée. Trente-deux des 45 ordres professionnels exigent une formation universitaire pour la délivrance de leurs permis.

Puisque les universités sont responsables de programmes d'études menant à plusieurs permis professionnels, les universités ont donc un rôle primordial à jouer en matière de formation dans une perspective de protection du public.

En réponse aux exigences de la protection du public, la formation des professionnels doit répondre à des standards de qualité. Mais des difficultés empêchent les universités d'accomplir ce rôle de façon optimale.

Sous-financement

D'abord et principalement, il y a le problème du sous-financement, amplement documenté et évoqué par les participants à la consultation. L'insuffisance des ressources, a expliqué le Conseil, réduit les choix d'activités d'enseignement adaptées aux diverses formes de pratique professionnelle. Également, l'incapacité d'augmenter le nombre d'étudiants dans certains programmes, faute de ressources financières suffisantes, crée un réel problème dans les programmes menant à des professions et pour lesquelles des pénuries sont constatées ou anticipées.

Cohérence

D'autres phénomènes semblent être alimentés par des considérations budgétaires. Ainsi en est-il du foisonnement des programmes, de leur manque d'articulation et de leurs disparités, qui posent un enjeu de cohérence entre les programmes, entre les niveaux d'enseignement et entre les institutions.

Accessibilité et formation continue

Un enjeu d'accessibilité se pose aussi au regard de la formation continue. Celle-ci fait l'objet, depuis 2002, d'une politique gouvernementale qui appelle à la responsabilisation de tous les acteurs, y compris les universités.

Le CIQ souhaite que les universités mettent à contribution leur expertise disciplinaire pour aider à la mise à jour des connaissances des professionnels et au maintien de leur compétence. Il demande aussi que cette expertise aide à répondre aux besoins de formation d'appoint des personnes immigrantes qui projettent d'exercer au Québec une profession réglementée.

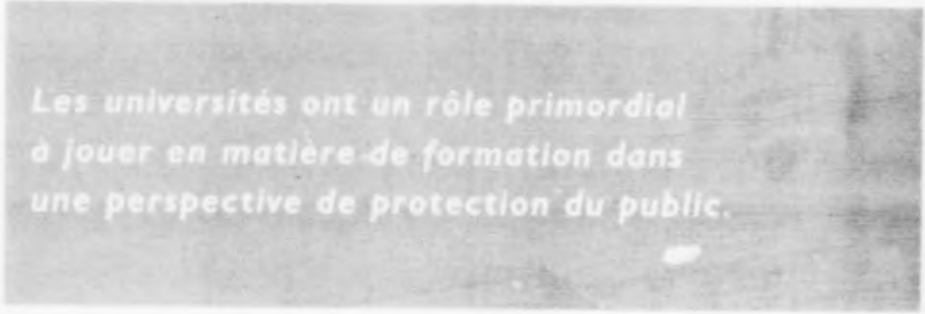

Sur ce sujet, le CIQ considère que la prise en compte, par les universités, des impacts des programmes d'études sur l'encadrement des professions réglementées permettrait un éclairage significatif sur la pertinence des choix effectués.

Exigences nouvelles

Les professionnels vivent quotidiennement la connexité et la complémentarité entre les domaines d'activité. Ils sont de plus en plus appelés à travailler en interdisciplinarité.

Ces transformations professionnelles, estime le Conseil, rendent nécessaire d'inclure l'interdisciplinarité dans les programmes d'études menant à l'obtention d'un permis professionnel.

Collaboration

Des pistes ont été suggérées par le CIQ afin d'améliorer la collaboration entre les universités et les ordres professionnels. Il y aurait lieu, par exemple, de bonifier les mécanismes d'évaluation des programmes, de manière à prévoir formellement la consultation des ordres professionnels.

Dans le même esprit, le CIQ appelle à la création d'une table de concertation éducation/système professionnel au niveau universitaire, afin de favoriser les échanges sur les enjeux de la qualité et de l'accessibilité de la formation des professionnels.

(Le mémoire du CIQ est disponible sur le site Internet du Conseil : www.professions-quebec.org, rubrique Publications.*)*

ÉTABLIR LES CONDITIONS DE NOTRE RÉUSSITE COLLECTIVE

Le 26 février dernier, le CIQ présentait un mémoire à la Commission parlementaire de la culture, dans le cadre d'une consultation sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007. Le CIQ observe qu'en dépit des actions entreprises par plusieurs intervenants, des problématiques demeurent et minent les efforts d'intégration des personnes immigrantes.

Les représentants du CIQ ont rappelé qu'en matière d'immigration, les ordres interviennent afin d'évaluer et de reconnaître les acquis d'en moyenne 1 500 personnes immigrantes par année qui font une demande pour exercer au Québec une profession réglementée. Ce chiffre correspond à 4 % du volume total des personnes sélectionnées annuellement par le MRCI (autour de 40 000 admissions).

Les ordres appliquent un référentiel de formation approuvé par le gouvernement et auquel tous les candidats à la profession doivent se soumettre. Une bonne part des personnes immigrantes qui formulent une demande aux ordres voit ses acquis reconnus et un certain nombre voit cette reconnaissance refusée.

Pénuries

La consultation publique s'est déroulée dans un contexte où les tendances démographiques au Québec se précisent et font craindre une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains domaines.

Les professions réglementées, ont indiqué les représentants du CIQ à la commission parlementaire, sont traversées par les mêmes tendances. On observe ainsi une pénurie de professionnels dans divers domaines, notamment en santé (médecins, infirmières, orthophonistes et audiologistes).

Les ordres professionnels, ont-ils ajouté, sont soucieux de la qualité tout autant que de la suffisance des services à la population. En elles-mêmes, les pénuries constituent des problèmes de protection du public.

Cheminement de la personne immigrante

Pour le CIQ, les défis et les difficultés des personnes immigrantes doivent s'analyser dans la perspective de leur cheminement global, depuis la sélection dans leur pays d'origine jusqu'à leur insertion complète et durable au sein de la société québécoise.

Ce cheminement fait intervenir différents acteurs à chaque étape, chacun étant responsable du succès de l'ensemble de la démarche. On parle ici du MRCI et d'Emploi-Québec, mais aussi du ministère de l'Éducation, des groupes communautaires, des employeurs et, pour une partie des personnes concernées, des ordres professionnels.

Une étape importante : la sélection

C'est au moment de sa sélection depuis son pays d'origine que la personne immigrante peut connaître les conditions de son projet de vie au Québec et en évaluer le potentiel de réussite. L'information reçue et surtout comprise sur les conditions d'insertion socio-économique est alors cruciale.

L'étape de la sélection est aussi le moment où le Québec peut déterminer si le profil du candidat répond à ses besoins de main-d'œuvre par une grille de sélection adaptée. Il est donc important que le consensus sur les besoins s'établisse au Québec et que le processus de sélection en tienne compte.

Le CIQ a insisté sur l'arrimage des intervenants dans la détermination des besoins. On s'aperçoit, en effet, que des écarts existent entre les besoins de main-d'œuvre établis par Emploi-Québec et ceux à partir desquels le MRCI définit sa grille de sélection.

L'intégration

Une autre étape importante est bien entendu celle de l'intégration, pour laquelle des ressources d'accompagnement et de soutien aux personnes immigrantes doivent être densifiées et stabilisées. L'implication active d'Emploi-Québec est souhaitée.

Il en va de même des outils et mécanismes susceptibles de favoriser l'intégration, notamment en matière de reconnaissance des acquis et de son corollaire, l'accès à la formation d'appoint.

Ce dernier aspect devient crucial pour la démarche d'intégration. Mais l'accès à la formation d'appoint, par exemple dans la perspective d'exercer au Québec une profession réglementée, souffre des rigidités des règles d'admission à certains programmes et des modalités de financement qui s'y rattachent. Le CIQ souhaite que les établissements d'enseignement assouplissent leur fonctionnement et mettent à contribution leur expertise disciplinaire en vue de répondre à ce type de besoins.

Arrimage

Les défis et difficultés de chaque étape, de la sélection à l'intégration, sont connus et documentés. Mais des problématiques systémiques demeurent, minant d'autant l'impact positif de l'immigration. Pour toutes ces étapes, l'arrimage entre les intervenants doit être assuré pour l'efficacité et la fluidité des actions.

Les ordres entendent poursuivre leurs efforts en collaboration avec le MRCI, mais la sélection et l'intégration des personnes immigrantes est affaire de société et nous concernent tous. Les problèmes rencontrés par plusieurs intervenants nécessitent maintenant des décisions conséquentes. Des décisions aussi sur les moyens. Voilà pourquoi le CIQ appelle à un leadership qui touche l'ensemble des acteurs et à un investissement de ressources à la hauteur des enjeux. Il revient à tous de mettre l'épaule à la roue de notre réussite collective en immigration.

(Le mémoire du CIQ est disponible sur le site Internet du Conseil : www.professions-quebec.org, rubrique Publications *)*

FORMATION AUX **RELATIONS INTERCULTURELLES**

En novembre et décembre 2003, le CIQ organisait deux sessions de formation aux relations interculturelles destinées aux membres du personnel des ordres professionnels, dont les responsables de l'admission.

Cette formation constitue l'une des actions inscrites dans le Plan de travail du CIQ sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels, adopté en décembre 2001. Le soutien financier du MRCI a été obtenu pour mener à bien le projet. On s'est également appuyé sur l'expertise de l'organisme *Québec Multi-plus Inc.*, mandaté pour préparer et dispenser la formation.

Environnement interculturel

Depuis une quarantaine d'années, l'immigration constitue un facteur important de changement au Québec tant sur le plan démographique que sur les plans social et économique.

Compte tenu des critères de sélection de la politique d'immigration québécoise, une proportion importante des nouveaux arrivants a un profil très scolarisé. Pour environ 1 500 d'entre eux par année, l'exercice d'une profession réglementée fait partie du projet d'intégration à la société d'accueil.

Ce phénomène devrait s'intensifier au cours des prochaines années, particulièrement dans les domaines où l'on observe des pénuries de main-d'œuvre. À l'instar de la société québécoise, les ordres professionnels œuvrent donc dans un environnement de plus en plus interculturel.

Enjeu de communication

Pour s'adapter à cette nouvelle réalité, les acteurs du système professionnel gagnent à être bien informés et à être sensibilisés à son impact sur les relations qu'entretient un ordre professionnel avec son public en général, et en particulier avec les candidats à l'admission issus de l'immigration.

Des valeurs d'équité et de transparence encadrent le processus d'admission à un ordre professionnel. Dans cette perspective, la dimension interculturelle, qui peut caractériser le processus de reconnaissance d'une équivalence, ne devrait pas nuire à l'appréciation et au traitement d'un dossier.

Des difficultés peuvent cependant surgir des relations entre les personnes impliquées. Un déficit d'information, une compréhension erronée de cette information, un comportement spontané, même exprimé de bonne foi, sont susceptibles de susciter des attitudes nuisibles au bon déroulement des échanges.

Dans ce contexte, les membres du Conseil ont considéré l'utilité pour le personnel des ordres de développer des compétences leur permettant de communiquer adéquatement avec des candidats à l'admission issus de l'immigration.

Objectif et spécificité

L'objectif visé par la formation offerte par le CIQ était de permettre aux participants de déterminer et de résoudre les difficultés de perception et de communication qui peuvent avoir un impact sur l'appréciation d'un dossier de demande de reconnaissance d'une équivalence.

L'admission à un ordre professionnel comporte toutefois, sur le plan de la relation entre un candidat et l'ordre professionnel, des éléments de spécificité dont il importait de tenir compte dans l'élaboration d'une formation aux relations interculturelles.

Il fallait aussi tenir compte de la situation particulière que vit un candidat immigrant dans le cadre de sa démarche d'admission à un ordre.

La formation a donc été adaptée de manière à correspondre le plus possible à ces réalités à la fois organisationnelles et culturelles.

Contenu

La formation présente d'abord un portrait de la réalité immigrante au Québec et au sein du système professionnel québécois.

Elle présente ensuite les aspects généraux liés aux relations interpersonnelles en contexte interculturel, tels que l'interprétation du comportement verbal et non verbal, les préjugés et stéréotypes, ainsi que l'impact de la culture sur la communication.

La formation comprend aussi des aspects plus spécifiques en vue d'améliorer le savoir-faire et le savoir-être du personnel de l'admission au sein des ordres. S'inspirant de l'approche client en contexte interculturel, les formateurs ont développé un modèle d'intervention adapté.

Tout au long de la formation, échelonnée sur deux jours, les participants sont amenés à interagir et à échanger à travers des exercices et des analyses de cas. Les cas choisis reflètent des situations réelles vécues ou susceptibles d'être vécues par le personnel d'un ordre.

Fort appréciée des participants aux sessions de novembre et de décembre 2003, la formation sera offerte de nouveau à l'automne 2004. ■

SÉCURITÉ ET SIGNATURE **ÉLECTRONIQUE**

Environ 2 000 notaires utilisent la signature électronique dans le cadre de leur pratique. D'autres ordres professionnels seraient également sur le point de normaliser son utilisation par leurs membres.

Pour mieux comprendre ce phénomène, qui constitue un nouvel aspect de l'informatisation de l'environnement de travail des professionnels québécois, le CIQ organisait, le 18 février 2004, une rencontre d'information et d'échange intitulée *La sécurité et la signature de documents électroniques*.

Les participants ont pu ainsi se familiariser avec les développements technologiques qui touchent la sécurité, la confidentialité et l'authentification des documents et des communications dans le cadre de l'exercice d'une profession.

La rencontre était organisée en collaboration avec la Chambre des notaires et la firme Notarius. M. Charles Tremblay et M[e] Liette Boulay, notaire, de la firme Notarius, ont d'ailleurs fait des présentations.

La rencontre a aussi permis aux représentants des ordres professionnels d'échanger sur l'impact de ces technologies sur la pratique de leurs membres et sur les normes qu'il convient d'appliquer.

Infrastructure à clés publiques

Une signature est à la fois un mode d'identification et une manifestation de la volonté du signataire. Dans l'exercice d'une profession – pensons au plan de l'ingénieur, au contrat de l'avocat ou encore à la prescription du médecin – une signature a pour effet de formaliser la responsabilité du professionnel à l'égard des actes qu'il pose. C'est pourquoi la signature de documents électroniques soulève plusieurs enjeux liés à son authentification, au contrôle de son usage et à son admissibilité en preuve, advenant une situation où cette signature serait contestée.

La gestion de ces aspects requiert ce que l'on désigne désormais une *infrastructure à clés publiques* (ICP). Une ICP est un système permettant à des personnes de se reconnaître à distance, d'échanger de l'information de nature délicate, d'effectuer en toute sécurité une transaction électronique, ou encore de signaler un consentement de manière irréfutable.

L'infrastructure se compose de « clés », c'est-à-dire d'un ensemble de données numérisées et encryptées dont la combinaison est spécifique à chacun des détenteurs.

Le lien entre une clé et son propriétaire est authentifié par un certificat délivré par une autorité reconnue comme compétente, par exemple le gouvernement du Québec ou encore le Centre de certification du Québec.

Aspects juridiques

En 2001, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information*. La loi stipule l'« équivalence fonctionnelle » entre les documents, quel qu'en soit le support : support papier ou support électronique. Cela veut dire qu'un document technologique peut servir aux mêmes fins qu'un document sur support papier.

Plus fondamentalement, la loi considère qu'un document technologique – et donc une signature électronique – possède la même valeur juridique qu'un document papier.

Pratiques professionnelles

Lors de la rencontre, des représentants de quelques ordres professionnels (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, technologues professionnels) ont témoigné de l'utilité potentielle de la signature électronique pour la pratique de leurs membres.

On y voit des avantages tant pour le client (accélération de l'étape de validation d'une transaction, par exemple) que pour le professionnel (limitation des déplacements, diminution des coûts, etc.).

M. Charles Tremblay, directeur du développement des affaires chez Notarius et conférencier

Selon certains participants, une infrastructure à clés publiques peut contribuer positivement au travail des ordres professionnels. Une ICP offre la possibilité de lier de manière sûre l'individu, son statut professionnel et ses actes dans le cadre de sa profession. Le contrôle et la surveillance de l'exercice d'une profession en sont d'autant facilités.

Une ICP favoriserait également le développement de services en ligne sécuritaires pour les membres de l'ordre (par exemple, inscription au Tableau de l'ordre). ■

DEUXIÈME JOURNÉE DE TRAVAIL SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Le 18 février 2004 s'est tenue, à l'instigation du CIQ, une journée de travail sur la reconnaissance des acquis. Intitulée L'évaluation de la compétence dans le cadre d'un processus de reconnaissance d'une équivalence, cette activité était la deuxième d'une série de trois journées de travail, prévues par le Plan de travail sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels, adopté par le CIQ en 2001.

Lors de cette journée, l'Ordre des chimistes ainsi que l'Ordre des orthophonistes et audiologistes ont présenté chacun un outil développé afin d'évaluer les compétences des candidats dont le diplôme ou la formation ont été acquis à l'étranger. Ces outils ont pour objectif de renforcer l'efficacité tout en maintenant la validité du processus de reconnaissance des acquis.

L'autoévaluation en ligne

L'Ordre des chimistes a conçu un questionnaire permettant aux candidats d'autoévaluer en ligne leurs compétences. Accessible sur le site Internet de l'Ordre, cet outil, unique en son genre, est le fruit d'un partenariat avec le MRCI et la firme informatique *Versus*.

M. Martial Boivin, président-directeur général de l'Ordre, a souligné que le questionnaire tient compte de la formation mais aussi de l'expérience de travail du candidat. Sur cette base, il fournit au candidat de bonnes indications quant à son admissibilité à l'Ordre.

Lorsque le candidat remplit ce questionnaire, il est amené à dresser la liste des cours dispensés dans le cadre du programme d'études qu'il a suivi et à décrire ses expériences de travail.

L'expérience de travail est évaluée selon trois critères : l'organisation, la période et les principales méthodes et techniques expérimentales utilisées. L'Ordre a ainsi estimé le nombre d'heures nécessaires pour l'acquisition de chaque méthode ou technique expérimentale dans le cadre du cursus québécois. Ce nombre d'heures sert de référence pour l'évaluation des candidatures étrangères.

S'il s'avère que le candidat ne possède pas toutes les compétences requises pour être admissible à l'Ordre, le questionnaire lui indique les carences en termes de formation ou d'expérience de travail. Il lui indique aussi les documents et attestations diverses qu'il doit rassembler avant de faire sa demande formelle. Informé à l'avance, le candidat est donc en mesure de combler, depuis son pays d'origine, les lacunes relevées.

L'intérêt de cet outil est également de diminuer les coûts pour le candidat ainsi que les délais d'analyse et de réponse de l'Ordre. L'autoévaluation est gratuite et les résultats ne sont donnés qu'à titre indicatif. Cependant, lorsque le candidat souhaite que l'Ordre procède à l'étude de son dossier à partir du questionnaire rempli en ligne, des frais s'appliquent.

Élaboration d'un examen adapté au candidat immigrant

Dans le but d'assurer une meilleure protection du public et l'efficacité du traitement des demandes d'équivalence, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes a décidé d'élaborer un examen adapté au candidat immigrant. Ceci afin de mesurer les acquis et les compétences que doit posséder un candidat à l'admission à l'Ordre formé à l'étranger.

Cet examen, fondé sur l'analyse d'études de cas par le candidat, est le fruit du travail d'une équipe formée, entre autres, du président-directeur général de l'Ordre, M. Louis Beaulieu, de M[me] Huguette Bernard, professeure à la Faculté de l'éducation de l'Université de Montréal, et de la présidente du comité d'admission de l'Ordre, M[me] Carmen Phénix.

L'élaboration de cet examen est une démarche au long cours qui a débuté il y a environ une année grâce à une subvention du MRCI. La conceptualisation de l'examen a constitué la première étape. L'approche qui a été privilégiée est l'approche par compétences.

M. Martial Boivin, président-directeur général de l'Ordre des chimistes du Québec, conférencier.

Cette approche présente des avantages au regard des réalités d'une pratique professionnelle. Elle est centrée sur la capacité de l'individu à mobiliser et organiser ses ressources afin de traiter des situations complexes ou de résoudre des problèmes.

Dans un deuxième temps, des experts se sont réunis pour rédiger les études de cas. Celles-ci ont fait l'objet d'une évaluation par deux experts externes au processus.

(suite à la page 8)

JOURNÉE DE TRAVAIL *(suite de la page 7)*

M. Louis Beaulieu, président-directeur général de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Une fois l'examen validé, celui-ci a été testé par un groupe de participants formé de cliniciens, d'étudiants et de candidats qui ont évalué la clarté et la difficulté des cas et des questions posées. Deux correctrices de profil différent (une professeure et une clinicienne) ont été désignées afin d'élaborer des grilles de correction pour chaque cas.

Les commentaires recueillis ont permis, à l'automne 2003, d'améliorer puis de tester de nouveau l'examen, cette fois auprès de candidats réels à l'admission à l'Ordre.

M[me] Bernard, de l'Université de Montréal, a rappelé l'importance de la rigueur et de la transparence dans la démarche, afin d'éviter toute contestation quant à la validité de l'outil développé ou à l'objectivité de la correction. Il convient en outre de prêter un soin particulier à la formulation des études de cas de manière à éviter les biais, notamment culturels.

Autre journée de travail

Une troisième journée de travail se déroulera à l'automne 2004, cette fois sur le thème de la préparation de la personne immigrante au processus d'admission à un ordre professionnel. ■

LA MINISTRE MICHELLE COURCHESNE RENCONTRE LES MEMBRES DU CIQ

INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES : UNE RESPONSABILITÉ DE TOUS

La Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, M[me] Michelle Courchesne, a rencontré les membres du Conseil réunis en assemblée le 26 mars dernier.

La Ministre Michelle Courchesne en compagnie du président du CIQ, M[e] Jean Paul Dutrisac

La Ministre a salué l'ouverture et les grands pas réalisés par plusieurs ordres professionnels ces dernières années en matière d'adaptation des processus à la situation des personnes immigrantes. Elle a aussi indiqué la volonté de son gouvernement de respecter les standards que la société québécoise s'est données au regard d'activités professionnelles à risque de préjudice pour le public.

La Ministre s'est dite consciente que toute la réussite de l'intégration des personnes immigrantes ne repose pas uniquement sur l'action des ordres professionnels. D'autres intervenants œuvrent à différentes étapes du cheminement de la personne immigrante, que ce soit en information, en sélection, en soutien, en formation et, enfin, en insertion à l'emploi. Voilà pourquoi la Ministre appelle à des partenariats, marqués par plus de cohérence et de fluidité dans les actions de tous.

La Ministre a profité de son passage au Conseil pour annoncer la création d'un groupe de travail chargé de se pencher sur la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes qui souhaitent exercer une profession ou un métier réglementé. Le groupe de travail sera présidé par la députée de Chambly, M[me] Diane Legault. Celle-ci sera assistée dans son mandat par trois députés du parti ministériel.

Le groupe de travail produira d'ici juin prochain un document présentant divers constats et enjeux. À l'automne, il tiendra une consultation auprès des organismes concernés afin de dégager un consensus sur les enjeux et les pistes de solution.

L'approche de la Ministre et la création du groupe de travail ont été bien accueillies par les membres du Conseil. Le président, M[e] Jean Paul Dutrisac, a rappelé la volonté des ordres de faire leur part dans l'intégration des personnes immigrantes à leur société d'accueil. Cette volonté s'est d'ailleurs exprimée dès 2001 par l'adoption d'un Plan de travail pour l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels. M[e] Dutrisac a de plus assuré la Ministre de l'entière collaboration du Conseil au groupe de travail. ■